

Séance ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des membres du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations qui ont été faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie*, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

2020-12A-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 9 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 2 et 9 novembre 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2020

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2020.

2020-12A-02

Demande de dérogation mineure - 170-174, rue Denoncourt

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jacques Gendron* ;

ATTENDU que la demande a pour but de morceler une partie du terrain du 170-174, rue Denoncourt, d'une superficie de 253 mètres², au profit de celui du 180, rue Denoncourt, de sorte que la superficie résiduelle du terrain du 170-174 correspondra à environ 2 578 mètres² au lieu des 4 000 mètres² exigés à l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement numéro RRU3-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU qu'à la suite de la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 170-174, rue Denoncourt, telle que présentée par *monsieur Gendron*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-03

Demande de permis PIIA - 1141-1145, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Marc Saulnier inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer, sur les façades du bâtiment situé aux 1141-1145, rue Notre-Dame donnant sur les rues Notre-Dame et Ostiguy, le revêtement extérieur par un parement en fibre de bois comprimé de couleur blanche, les ouvertures ainsi que certains éléments décoratifs ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans produits par le *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* du projet de rénovation des façades avant et latérale droite du bâtiment situé aux 1141-1145, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-04

Demande de dérogation mineure - 264, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Marie-Philipe Maltais* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le lot 3 064 805 (264, rue Notre-Dame), afin de créer deux lots d'une largeur de 24 mètres au lieu des 30 mètres exigés à l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement RRU3-2012*. Avec une profondeur de 258 mètres, les lots projetés auront une superficie de 6 400 mètres² ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU qu'à la suite de la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 264, rue Notre-Dame, telle que présentée par *madame Maltais*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-05

Avis de motion - modification aux règlements de lotissement et de zonage

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de lotissement n° RRU3-2012* et le *règlement de zonage n° RRU2-2012* dans le but d'apporter certaines modifications dans les zones R-66 et R-172.

2020-12A-06

Adoption du 1er projet de règlement 278-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 278-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (Montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-07

Avis de motion - modification des règlements de zonage et PIIA

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 208-2015 dans le but de créer la zone R-189 en vue d'autoriser les logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement.*

2020-12A-08

Adoption du projet de règlement 279-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 279-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 208-2015 aux fins de créer la zone R-189 en vue d'autoriser, sur le lot 4 525 091 (rue Carmen), l'usage « Habitation multifamiliale » composé de logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-09

Avis de motion - modification du règlement relatif aux usages conditionnels

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire.*

2020-12A-10

Adoption du 1er projet de règlement 110-11-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 110-11-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Suivi du processus d'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme

Madame Lisette Falker, conseillère municipale, fait un bref résumé des étapes et des modifications à apporter aux projets de règlements pour l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du centre-ville, à la suite de la consultation écrite, et mentionne que le conseil municipal a décidé, par souci de transparence, de tenir une deuxième séance de consultation écrite, qui se déroulera du 17 décembre 2020 au 7 janvier 2021.

2020-12A-11

Municipalisation Phase 2 - Projet domiciliaire Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'*Immobilier Apenimon inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 2, du projet domiciliaire *Héritage du Roy*, sur une partie de la rue Georges-Estu (sur une distance totale d'environ 400 mètres linéaires), du lot 6 411 450 ;

ATTENDU que les travaux de la phase 2 du projet domiciliaire *Héritage du Roy* permettant la municipalisation d'une partie de la rue Georges-Estu (sur une distance totale d'environ 400 mètres linéaires) du lot 6 411 450 sont, en majorité, réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179 2012 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont, en partie, respectées ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 411 450 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implantée une partie de la rue Georges-Estu ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat ;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-12

Autorisation de signature - servitudes temporaires pour rond-point et chemin d'accès - rue Georges-Estu

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie,

l'acte de servitude temporaire pour l'établissement d'un rond-point sur une partie des lots 6 387 884 et 6 387 885, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre Pascal Guilbault.

Que le conseil municipal autorise également le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de servitude temporaire pour l'établissement d'un chemin d'accès sur une partie du lot 6 387 886, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre Pascal Guilbault.

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer lesdits actes de servitude ;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire* ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-13

Appui et demande d'aide financière au PAC rurales

ATTENDU que la *Corporation de la Maison Rosalie-Cadron* et la *Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie* ont chacune déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités rurales* (PAC rurales) de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet de la *Corporation de la Maison Rosalie-Cadron* a pour objectif de créer et d'animer une halte jardin thématique où les concepts de la biodiversité et de la pollinisation seront mis à l'honneur ;

ATTENDU que le projet de la *Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie* vise à acquérir des équipements favorisant la diffusion de spectacles virtuels et permettant de bonifier l'expérience client en ligne ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet consiste à rénover le bâtiment de l'ancien Café culturel de la Chasse-galerie, qui a été incendié en septembre 2019, afin de lui donner une nouvelle vocation ;

ATTENDU que ces projets correspondent aux exigences du PAC rurales de la MRC de D'Autray et contribuent au développement de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal appuie les projets déposés par la *Corporation de la Maison Rosalie-Cadron* et par la *Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie* au PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

Que le conseil municipal est en accord avec le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales pour le projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire ;

Que madame Nathalie Des Alliers, du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ait été désignée pour déposer

la demande d'aide financière et que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-14

Acceptation d'un don - succession monsieur Claude Tétreault

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de la volonté de la succession de monsieur Claude Tétreault d'offrir à la Ville plusieurs biens culturels et patrimoniaux ;

ATTENDU que les biens culturels et patrimoniaux de monsieur Claude Tétreault occupent une place d'importance dans la Maison des contes et légendes ;

ATTENDU que la Ville souhaite que la Maison des contes et légendes soit davantage dédiée au volet de mise en valeur du patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte le don des biens culturels et patrimoniaux de la part de la succession de monsieur Claude Tétreault;

Que le conseil municipal remercie la succession pour ce legs et lui témoigne sa gratitude.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-15

Autorisation de signature - Bail de location - Fabrique de la Paroisse de Saint-Frère-André

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le bail à intervenir avec *La Fabrique de la Paroisse de Saint-Frère-André* relativement à la location de l'Église de Lavaltrie, située au 1351, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-16

Autorisation de signature - Entente éclairage de l'église

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'animer et d'éclairer le coeur villageois, dans le cadre de la période des Fêtes, mais également lors d'événements spéciaux, et ce, tout au long de l'année ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente avec la *Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie* pour l'éclairage extérieur de la façade de l'église.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-17

Renouvellement - Membres du Comité consultatif en environnement

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif en environnement, aux postes énumérés ci-dessous :

SIÈGE	MEMBRE	MANDAT
Numéro 1	Madame Amélie Bombardier	au 31 décembre 2022
Numéro 5	Madame Sophie Lemire	au 31 décembre 2022
Numéro 7	Monsieur Alexandre Désy	au 31 décembre 2022

Que le conseil municipal nomme la personne suivante pour siéger au Comité consultatif en environnement, au poste ci-dessous :

SIÈGE	NOMINATION	MANDAT
Numéro 3	Monsieur Guy Boudreau	au 31 décembre 2022

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-18

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Jocelyn Guévremont, conseiller du district électoral de l'Érablière - siège numéro 4, soit nommé maire suppléant pour la période du 8 décembre 2020 au 7 juin 2021 ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, monsieur Guévremont, soit également désigné à titre de substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de D'Autray, en cas d'impossibilité de ce dernier de siéger ;

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement par le conseil municipal traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-19

Départ de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté

ATTENDU que le conseil municipal a été informé du départ de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Isabelle Champagne, le 16 novembre 2020, et que ce départ sera effectif au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que madame Champagne fait le choix de quitter l'organisation pour relever de nouveaux défis professionnels ;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier madame Champagne pour ses années de service au sein de la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa gratitude à l'égard du travail accompli et en remercie chaleureusement madame Champagne ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à la fin d'emploi de madame Champagne.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-20

Nomination au poste de direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté

ATTENDU l'annonce du départ de madame Isabelle Champagne, qui occupe le poste de directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

ATTENDU que madame Nathalie Des Alliers, occupe, depuis le 16 juin 2014, le poste de chef de division sports et plein air au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Nathalie Des Alliers au poste de directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

Que cette nomination soit effective en date du 7 décembre 2020 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Danielle Perreault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Des Alliers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-21

Réorganisation aux Services administratifs - nouvelles nominations

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un plan de réorganisation de la structure des Services administratifs et de la Direction générale déposé par l'Administration de la Ville en juillet 2020;

ATTENDU que dans la poursuite de ce plan et pour assurer une transition harmonieuse des opérations, il s'avère nécessaire de procéder à de nouvelles nominations ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Marie-Josée Charron au poste de greffière et que celle-ci soit également désignée comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Madeleine Barbeau, à titre de conseillère juridique et assistante-greffière ;

Que messieurs Marc-Olivier Breault et Marc-André Desjardins soient nommés à titre de responsables substituts de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

Que ces nominations soient effectives en date du 1^{er} janvier 2021 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Danielle Perreault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Charron ;

Que la présente résolution abroge à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2018-06-32, adoptée en date du 4 juin 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2020-12A-22

Destruction documentaire - autorisation

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée après le 31 décembre 2020 par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-23

Avis de motion - règlement relatif aux ententes sur les travaux municipaux

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2020-12A-24

Adoption du projet de règlement 280-2020

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-25

Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté - Programme de subvention - acquisition de bornes de recharge électrique

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la création du *Programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes électriques privées* ;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, en 2019, la création d'un excédent affecté portant le nom de : *Programme d'acquisition de bornes de recharge électrique* ;

ATTENDU le nombre de demandes en 2020 dans le cadre du *Programme de subvention pour l'acquisition de bornes de recharge électrique* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise, pour l'exercice financier 2020, de transférer de l'excédent affecté *Programme d'acquisition de bornes de recharge électrique* un montant de 1 300 \$ au poste budgétaire 03 700 00 080 *Affectation actions environnementales*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-26

Excédent de fonctionnement affecté - Fonds de diversification économique

ATTENDU le déploiement de la planification stratégique et le positionnement d'un axe de vitalité économique au centre du plan d'action de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que le développement industriel, la technologie numérique et le commerce de proximité ont été identifiés comme des pôles d'activités économiques à développer à Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, en 2019, la création d'un excédent affecté nommé *Fonds de diversification économique* afin d'intégrer des incitatifs financiers pour appuyer les actions mises en place dans le cadre du développement économique de Lavaltrie ;

ATTENDU que le financement de divers projets de développement économique prévus en 2020 sera réalisé en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise l'ajout, à son excédent affecté *Fonds de diversification économique*, d'une somme de 40 000 \$ pour l'exercice financier 2020 ;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-27

Programme d'aide à la voirie locale - volets projets particuliers d'amélioration - reddition de compte

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV), sous-volet – *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve les dépenses, au montant de 401 707 \$, avant les taxes, relatives aux travaux réalisés et mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs, monsieur Marc-André Desjardins, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-28

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - tarification

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement aux fins d'abroger et de remplacer le règlement numéro 264-2019 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-12A-29

Renouvellement d'adhésion 2021 - Union des municipalités du Québec

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion pour l'année 2021 à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) et autorise pour ces fins, un déboursé de 7 521,69 \$, taxes en sus, soit 0,536 \$ per capita ;

Que cette somme soit imputée, à l'année financière 2021, au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation, association et abonnement* ;

Que le conseil municipal adhère au *Carrefour du capital humain* et autorise pour ces fins, un déboursé de 5 791 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit imputée, à l'année financière 2021, au poste budgétaire 02 160 03 494 *Cotisation Carrefour capital humain*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-30

Société canadienne du cancer - levée de fonds

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal souscrive une somme de 100 \$ à la *Société canadienne du cancer* en guise de contribution à leur campagne de financement 2020 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-12A-31

Autorisation de paiement d'un projet

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soient :

Règlement 243-2018 - Aménagement du Boisé du Chemin du Roy

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	Coupon 1270	24 361,15 \$
---------------------------------------	-------------	--------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2020 ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 3 décembre 2020.

2020-12A-32

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 3 novembre au 7 décembre 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 003 625,16 \$, selon le rapport déposé par

le Service de la trésorerie, en date du 3 décembre 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

2020-12A-33

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8^e jour du mois de décembre 2020.

Christian Goulet, maire